

Véhicule non conforme aux normes d'émission

L'inspecteur peut vous expliquer les résultats d'analyse figurant au rapport d'inspection des gaz d'échappement du véhicule Air pur (*Vehicle Inspection Report*), mais il ne peut pas vous expliquer les raisons pour lesquelles le véhicule a échoué l'analyse. Ne quittez pas le centre Air pur sans votre rapport d'inspection et le présent dépliant d'information.

Avant d'effectuer une seconde analyse, nous vous recommandons d'obtenir un diagnostic de votre véhicule et une estimation des réparations requises, et de faire effectuer toutes les réparations liées au système d'échappement des gaz dans un centre Air pur autorisé. Sinon, vous ne pouvez pas être admissible à la limite des coûts de réparation (LCR).

Réparation complète du véhicule

Les résultats de l'analyse Air pur ont montré que les gaz d'échappement de votre véhicule ne répondent pas aux normes prévues au moment de la conception de ce véhicule. En Ontario, les véhicules sont la principale source d'émission à l'origine du smog. Il importe que vous réparez votre véhicule afin qu'il satisfasse aux normes d'émission fixées au moment de sa conception. Cela n'aura pas uniquement pour effet de réduire la pollution; cela réduira aussi votre consommation d'essence.

Diagnostic

Un diagnostic consiste en un examen destiné à déterminer pourquoi le véhicule ne satisfait pas aux normes. Cet examen ne fait pas partie de l'analyse des gaz d'échappement et exige des frais supplémentaires.

Estimation des coûts de réparation

Dès que le diagnostic est établi, on devrait vous remettre une estimation écrite des réparations à effectuer. Le réparateur autorisé peut expliquer les raisons les plus probables pour lesquelles le véhicule a échoué et faire des recommandations quant aux réparations à effectuer.

Réparations liées au système d'échappement des gaz seulement

Toutes les réparations liées au système d'échappement des gaz (pièces, main d'œuvre et diagnostic compris) devraient figurer séparément de toute autre réparation. Une fois que vous avez autorisé le centre à réparer le véhicule, la facture totale des réparations ne peut, sans votre consentement, dépasser le montant du devis de plus de 10 %.

Réparation de votre véhicule

Tout centre Air pur autorisé qui effectue des réparations vous remettra le formulaire « *Emissions Related Repair Data* ». Si vous faites faire les réparations dans un garage non autorisé ou si vous les faites vous-même, apportez tous vos reçus à l'analyse subséquente.

Admissibilité à la limite de 450 \$ des coûts de réparation (LCR)

Si vous avez besoin de plus de temps pour effectuer l'ensemble des réparations requises, la LCR est le montant maximal que vous devez dépenser dans un centre Air pur avant d'obtenir un certificat de réussite conditionnelle de l'analyse. Pour être admissible à la LCR de 450 \$, vous devez effectuer les réparations de votre véhicule liées au système d'échappement des gaz, à concurrence d'un montant maximal de 450 \$ avant taxes. Les frais du diagnostic sont inclus au calcul de la limite.

Pour protéger les consommateurs, la limite des coûts de réparation NE s'applique PAS aux véhicules revendus ou dont les droits ont été cédés. Elle ne s'applique également pas dans les cas suivants :

- réparations nécessaires pour réussir l'examen préliminaire;
- réparations liées au système d'échappement des gaz effectuées plus de 60 jours avant l'analyse;
- réparations sous garantie.

Obtention d'une seconde analyse

Pour être admissible à l'analyse subséquente de 17,50 \$ (plus TPS), il faut se rendre, dans un délai de 120 jours, au centre Air pur qui a effectué la première analyse. Une analyse subséquente coûtera 35 \$ (plus taxes) :

- si le délai des 120 jours est passé;
- si deux analyses subséquentes à 17,50 \$ ont déjà eu lieu;
- si vous allez à un centre Air pur différent de celui où vous avez fait faire l'analyse initiale;
- si vous ne présentez pas les reçus afférents aux réparations liées au système d'échappement des gaz du véhicule.

Après avoir réussi l'épreuve

Si votre véhicule réussit l'analyse subséquente, on vous remettra un certificat de réussite (*Pass Report*). Vous devrez présenter ce certificat au bureau des permis pour céder les droits de propriété de votre véhicule ou renouveler la vignette d'immatriculation. Vous pouvez utiliser un guichet libre-service pour renouveler l'immatriculation (pas pour céder les droits de propriété).

Après avoir reçu un certificat conditionnel

Si votre véhicule échoue l'analyse subséquente et que vous êtes admissible à la LCR, on vous remettra un certificat de réussite conditionnelle (*Conditional Pass Report*). Ce certificat permet de renouveler la vignette d'immatriculation, mais pas de céder les droits de propriété.

Même si vous avez réussi l'épreuve ou obtenu un certificat de réussite conditionnelle, votre véhicule peut toujours faire l'objet d'un contrôle routier si ses dispositifs antipollution ont été enlevés ou si des gaz visibles (fumée) se dégagent de votre véhicule.

Causes courantes d'une concentration élevée de polluants dans les gaz d'échappement*

La liste suivante présente seulement des **causes possibles**. Pour déterminer ce qui cause une concentration élevée de polluants dans les gaz d'échappement, il faut établir un **diagnostic complet**. Votre rapport d'inspection indique les niveaux réels d'hydrocarbures (HC), de monoxyde de carbone (CO) et d'oxydes d'azote (NO_x).

Niveau élevé d'HC durant l'analyse simulant la conduite ou l'analyse au régime de ralenti

- Fuite du dispositif de dépression
- Défaillance du circuit d'allumage
- Défectuosité du système informatisé de gestion du moteur et/ou de la sonde à oxygène
- Système d'injection d'air défectueux
- Problème de moteur interne
- Convertisseur catalytique défaillant

Niveau élevé de CO durant l'analyse simulant la conduite ou l'analyse au régime de ralenti (mélange trop riche)

- Fonctionnement défectueux du carburateur
- Filtre à air sale, dispositif de départ ou carburateur défectueux
- Défectuosité du système informatisé de gestion du moteur et/ou de la sonde à oxygène
- Système d'injection de carburant défectueux
- Filtre à air à réglage thermostatique défectueux
- Système de vidange du réservoir par évaporation défectueux
- Convertisseur catalytique inopérant ou manquant
- Système d'injection d'air défectueux

Niveau élevé de NO_x durant l'analyse simulant la conduite

- Système de recyclage des gaz d'échappement inopérant ou défectueux
- Mélange air-carburant particulièrement pauvre
- Convertisseur catalytique inopérant ou manquant (convertisseur trifonctionnel seulement)
- Avance excessive à l'allumage
- Filtre à air à réglage thermostatique défectueux
- Résidus ou défectuosité mécanique dans le moteur
- Circuit de refroidissement défectueux

Niveau élevé de HC durant l'analyse au régime de ralenti

- Défaillance du circuit d'allumage
- Mélange air-essence inadapté
- Fuite du dispositif de dépression
- Séquence d'allumage et/ou régime de ralenti incorrect
- Valve de recyclage des gaz d'échappement bloquée partiellement en position ouverte
- Fonctionnement défectueux de l'injecteur de combustible
- Problème de moteur interne
- Convertisseur catalytique inopérant ou manquant
- Panne du système d'injection d'air

Niveau élevé de CO durant l'analyse au régime de ralenti (mélange trop riche)

- Aiguille de ralenti mal réglée
- Filtre à air sale, dispositif de départ ou carburateur défectueux
- Système d'injection de carburant défectueux
- Défectuosité du système informatisé de gestion du moteur et/ou de la sonde à oxygène
- Pression excessive de la pompe à carburant électrique
- Système d'injection d'air défectueux
- Convertisseur catalytique inopérant ou manquant
- Système de vidange du réservoir par évaporation défectueux

Degré élevé d'opacité (véhicules diesel seulement)

- Système d'arrivée d'air restreint / filtre à air sale
- Injecteurs encrassés, mal appareillés ou présentant une fuite
- Pompe d'injection / avance à l'injection mal ajustée
- Pression incorrecte de la pompe à carburant
- Défectuosité du système informatisé de gestion du moteur
- Défectuosité mécanique dans le moteur

Niveau élevé de HC, de CO et de NO_x durant l'analyse simulant la conduite

- Convertisseur catalytique inopérant ou manquant

* Cette liste est offerte à titre d'information générale seulement et ne devrait en aucun cas servir de substitut au **diagnostic**.

Programme Air pur Ontario

1 888 758-2999

www.airpur.com



**Que dois-je faire si
mon véhicule ne satisfait
pas aux normes
d'émission?**

Mise à jour : décembre 2007